FLASH INFO 17/03/20 COVID 19 – ATTESTATION CHAUFFEUR ET ÉLÉMENTS URGENTS 17/03/20 à 10h00

A la suite des annonces du Président de la République hier soir et des mesures précisées par le Ministre de l'intérieur, nous vous envoyons des informations complémentaires concernant la mise en œuvre opérationnelle des recommandations dans votre entreprise :

- Sur la fermeture ou non de vos activités et les précautions à prendre en cas de maintien de l'activité, les recommandations envoyées hier soir sont toujours valables
- Pour les salariés devant venir travailler sur vos sites, l'attestation en PJ est à remplir pour chacun d'entre eux. Elle est permanente donc elle n'est à remplir qu'une seule fois par salarié. Pour ces mêmes salariés, une communication doit être faite auprès d'eux pour les responsabiliser sur le fait qu'ils doivent sortir de chez eux uniquement pour venir au travail et inversement (sauf déplacements en parallèle nécessaire pour les besoins de premières nécessité).
- Pour les chauffeurs, vous trouverez une attestation spécifique à remplir par l'employeur et à conserver par l'employé chauffeur.
- Nous vous envoyons en PJ les questions/réponses du ministère de l'intérieur

Nous restons en lien permanent au sein de FEDEREC pour actualiser ces recommandations, <u>nous attendons des directives de la DGPR sur des questions spécifiques</u> <u>liées à notre activité.</u> La FAQ transmise hier à 18h00 par FEDEREC va donc évoluer et nous vous prévoyons l'envoi d'une version mise à jour en fin de journée.